

# DLA

## Territoires

FÉVRIER 2009

N°

7

NUMÉRO SPÉCIAL



JOURNÉES PROFESSIONNELLES DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT

### SOMMAIRE

#### TERRITOIRES

Pour une politique associative concertée 2-3

#### ACTIONS

Associations / entreprises : je t'aime moi non plus ? 4

#### ENTRETIEN

Association des Régions de France 5

#### FILIÈRES

Des critères de mesure à construire en partenariat 6

#### CHIFFRES

Repères sur l'emploi associatif 7

#### ACTUALITÉS

Journées Professionnelles du DLA : une nouvelle étape dans la vie du dispositif 8

**Le dispositif DLA** est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 105 DLA, 19 C2RA, 6 Cnar a été confiée à l'Avise.

### TRIBUNE

L'année 2009 démarre dans un contexte de crise sérieuse qui secoue notre économie et dont on commence à mesurer les effets destructeurs sur l'emploi. Un environnement difficile, face auquel le Dispositif local d'accompagnement porte une responsabilité particulière, par son action primordiale en faveur de la consolidation et du développement d'un pan entier de notre économie : les structures et activités d'utilité sociale.

L'efficacité de l'action du DLA est en effet aujourd'hui pleinement avérée et reconnue : en novembre dernier, les opérateurs DLA réunis à l'occasion de la deuxième édition de leurs "Journées Professionnelles" ont souligné les effets majeurs du DLA sur la consolidation économique et financière des structures, sur la gouvernance associative, sur la professionnalisation de leurs dirigeants, et sur la pérennisation et la création d'emplois. Ce numéro spécial de la Lettre est l'occasion de vous restituer en partie ces échanges.

La présence remarquable de multiples partenaires du dispositif à ces Journées a aussi démontré que le DLA est un lieu de coopération sur les territoires de tous les acteurs qui concourent à la consolidation du secteur des activités d'utilité sociale : réseaux associatifs, acteurs institutionnels et notamment collectivités, acteurs privés et bancaires. Il s'inscrit ainsi au carrefour des politiques publiques de développement des activités d'utilité sociale, de l'emploi et de l'insertion et des dynamiques associatives.

C'est cette cohérence autour du DLA qu'il faut plus que jamais viser dans l'année qui vient. Cela s'appuie notamment sur une construction partagée des objectifs assignés par chacun au Dispositif. Il s'agit aussi d'évaluer l'atteinte de ces objectifs au regard des moyens qui y sont affectés. La mise en place de conférences de financeurs, la rénovation du cadre conventionnel du DLA, ou encore l'instauration d'un outil de mesure d'impact doivent y contribuer dès cette année. Une année charnière donc, qui, malgré le contexte économique difficile, doit permettre de montrer qu'un dispositif public partagé peut relever le défi d'un développement concerté et cohérent des activités d'utilité sociale sur un territoire.

**Hugues SIBILLE**

PRÉSIDENT DE L'AVISE

## DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

## Pour une politique associative

Subvention ou commande publique ? Face à l'évolution des modèles de financements associatifs, de nouvelles formes de partenariats entre associations et collectivités émergent et touchent tous les secteurs de la vie associative. De par leur expertise du monde associatif, les DLA peuvent jouer un rôle d'intermédiaire et consolider ces nouvelles relations associations / collectivités. En témoignent les travaux et réflexions sur cette question menés par les acteurs du dispositif lors des dernières Journées Professionnelles.

## Un dialogue nécessaire

“Le rapport Langlais<sup>1</sup> fait le constat du passage d'une culture de la subvention à une culture de la commande publique à chaque fois que la prestation attendue en retour peut être définie avec un minimum de précision”, explique Carole Saleres, conseillère technique au Cnar Social (Uniopss). Et d'ajouter que ledit rapport “met en avant les vertus de la commande publique pour supprimer les monopoles de situation et incite à la mise en œuvre de critères de performance”.

Quel que soit le mode partenarial retenu, il doit se faire en concertation avec les pouvoirs publics et être respectueux des spécificités associatives. Pour cela, le mode de collaboration permis par les conventions pluriannuelles d'objectifs semble être une solution alternative pertinente, à mi-chemin entre la subvention et la commande publique. En effet, ces conventions invitent à un dialogue dans la relation entre collectivités et associations. D'une part, parce que les collectivités ont besoin de construire leurs politiques associatives avec l'appui du monde associatif, mais aussi parce que la sécurisation et la simplification des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics est une vraie préoccupation des associations, comme l'a montré une enquête de la CPCA<sup>2</sup> réalisée entre septembre 2007 et janvier 2008 sur les besoins de financements des associations<sup>3</sup>. Maïwenn L'Hostis, chargée de mission au Cnar Social, confirme ce besoin de sécuriser le partenariat : “Dans certains secteurs de l'action sociale (personnes âgées, petite enfance, aide à domicile...), la concurrence joue à plein. La commande publique passe de plus en plus par les appels d'offres. Or, les associations ne sont pas toujours

bien armées pour y répondre et elles ont souvent du mal à faire valoir leurs spécificités auprès des collectivités territoriales”.

## Le DLA comme intermédiaire

En Pays de la Loire, cette nécessité du dialogue avec le monde associatif a été prise en compte et elle s'appuie sur le dispositif DLA. “La Région a fait le choix de participer activement au pilotage et au financement des DLA et du C2RA”, explique Fabienne Renaud, chargée de l'action économique au conseil régional. Et de renchérir : “Le dispositif DLA constitue un outil efficace et réactif”. Explication : l'expertise acquise auprès des associations fait des DLA des partenaires naturels des conseils régionaux, notamment sur les mesures en faveur de l'emploi associatif. Au-delà de la question de l'emploi, en 6 ans de diagnostic “associatif”, les DLA ont également acquis une certaine polyvalence et une connaissance, parfois poussée, des secteurs traditionnellement pris en charge par les associations : action sociale, insertion, culture, sport, politique de la ville, environnement, développement local, etc. La présence de divers acteurs associatifs (têtes de réseau, fédérations...) dans les comités d'appui des DLA et des C2RA renforce cette expertise. Tout cela explique l'articulation croissante du dispositif DLA avec l'action des collectivités qui y voient un outil d'appui à leurs politiques, notamment associatives.

## Gouvernance partagée

En Picardie, ce lien entre la collectivité et les associations de terrain est aussi facilité par le dispositif DLA. Par le biais de la mise en place d'une convention pluriannuelle

1 Rapport à télécharger à l'adresse suivante : [www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_langlais.pdf](http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_langlais.pdf).

2 CPCA : Conférence permanente des coordinations associatives.

3 Pour consulter l'intégralité du rapport d'enquête “Le financement des associations”, rendez-vous sur [www.cpc.a.asso.fr](http://www.cpc.a.asso.fr), rubrique “Etudes et documents”.

# concertée

d'objectifs, *“une initiative partagée entre la CPCA porteuse du C2RA et la Région Picardie”*, précise Yann Joseau du C2RA. Cette modalité de partenariat répond à une conjonction d'initiatives. En effet, *“le projet de l'association doit rejoindre des objectifs mis en œuvre par la collectivité”*, ajoute Ezio Monsellato, Directeur du service “Vie associative-Jeunesse” au conseil régional de Picardie qui parle, à ce sujet, de véritable *“gouvernance partagée avec la CPCA (...). Après, il nous faut mettre en œuvre des modalités de partenariat qui peuvent varier selon les associations, suivant leur taille et leur projet... On n'exige pas un même rapport d'activité d'une petite association locale ou d'une grosse fédération d'éducation populaire”*.

De son côté, le C2RA, via la CPCA, réinterroge le fonctionnement de la collectivité. Cela conduit à faire émerger une approche plus transversale au sein des services de la Région sur les questions associatives. Avec comme conséquences pratiques l'adoption d'un dossier unique par association, commun à toutes les directions de la collectivité mais aussi une e-administration pour le suivi des dossiers et une stratégie commune de représentation.

## Le bon outil de mise en cohérence

Le DLA est un catalyseur des besoins et un outil de mise en cohérence des politiques territoriales, notamment par l'accompagnement des structures ciblées par les collectivités (politique de la ville, petite enfance, services à la personne). Il joue le rôle de plateforme de coordination *“pour favoriser la cohérence des interventions publiques de soutien et de développement des activités d'utilité sociale”*, en orientant les structures vers les dispositifs publics ou partenariaux. Le DLA met également en place des collaborations croisées avec les réseaux associatifs : diagnostic partagé et stratégie concertée d'accompagnement, élaboration des schémas régionaux sectoriels. Le DLA peut être un outil pour dissiper les incompréhensions entre secteur associatif et collectivités (élus et techniciens), pour orienter les deux parties dans un travail cohérent et efficace.

### > Pour aller plus loin...

Le Cnar Environnement a produit une “Etude argumentaire sur le partenariat et les relations contractuelles entre les associations d'environnement et les pouvoirs publics”. Elle est basée sur une enquête auprès d'associations environnementales, ainsi que sur une analyse et un argumentaire juridique développé par le Cnar Environnement. Elle propose une analyse des pratiques et propositions pour sécuriser les partenariats. Elle a aussi bénéficié d'une relecture juridique par le cabinet Delsol et Associés. Elle est organisée en quatre parties : enquête, clarification des notions de subvention et de commande publique, retours d'expériences et analyses de cas, outils et propositions permettant d'asseoir un partenariat juridiquement équilibré entre associations et pouvoirs publics.

A télécharger sur le site du Cnar Environnement, [www.cnarenvironnement.org](http://www.cnarenvironnement.org), rubrique Outils / Ressources, Partenariats.



# Associations / entreprises : je t'aime moi non plus ?

## PROJETS ASSOCIATIFS ET PARTENARIATS FINANCIERS

Les entreprises sont devenues le troisième partenaire financier des associations. Pourtant, les relations associations/entreprises sont très récentes et encore peu développées. Rapprocher les intérêts des associations de ceux des entreprises est donc un vrai enjeu auquel peut contribuer le DLA par ses accompagnements. Un sujet qui a, lui aussi, fait l'objet de nombreux échanges et d'un temps de travail lors des Journées Professionnelles.

Le DLA d'Alsace (porté par Alsace Active) a accompagné des associations dans leur démarche de rapprochement avec les entreprises. Il a notamment aidé une association en plein développement à solliciter le soutien d'un groupe privé et à obtenir l'accompagnement d'un consultant durant six mois. De même, sur un chantier d'insertion autour du bois qui accueille une population carcérale, il a contribué à nouer un partenariat avec la Macif qui souhaite réduire les sinistres

(sécurisation du bois de chauffage). Pour cela, un mailing a été adressé aux sociétaires pour les inciter à acheter du bois sec du chantier d'insertion et les cadres de l'entreprise ont trouvé un engagement en travaillant sur ce projet.

Nadia Auroux, du DLA d'Alsace, revient sur cette expérience : *“Un des atouts de ces accompagnements est de faire monter les associations en compétences. Parallèlement, certaines entreprises souhaitent développer leur responsabilité sociale et s'intégrer sur leur territoire”*. Dans un tel contexte, le partenariat peut sembler naturel.

Mais monter un projet de partenariat avec des acteurs privés n'est pas chose aisée pour les associations. *“Cela demande un travail de fond sur le territoire pour mobiliser les entreprises. Ensuite, cela nécessite de s'accorder sur un langage commun avec ces dernières”*, remarque Charles-Benoît Heidsiek, du Rameau<sup>1</sup>. Et souvent, le mécénat d'entreprises locales a plus de sens qu'avec de très grosses entreprises. Le DLA peut alors être un outil facilitant la mise en place de mécénats de compétences. Luc de Larminat, chargé de mission au Cnar Culture, *“croit beaucoup au mécénat de compétences”* qui, selon lui, *“peut permettre de consolider le projet d'une association et de renforcer les compétences”*.

C'est dans cette logique qu'Alsace Active a organisé un “mécénat dating” en vue de rapprocher entreprises et associations. Objectif : renforcer la compréhension réciproque du tissu associatif et des entreprises mécènes alsaciennes (repérées par une étude réalisée en 2008). Au final, cela a permis à cinq entreprises de la région d'échanger sur leurs projets, valeurs, compétences et réseaux, et de nouer des partenariats.

### > “Comment aborder la recherche de partenariats privés ?”

C'est le titre d'un document publié par le Cnar Culture. Il livre réflexions et conseils aux associations culturelles pour la mise en œuvre de partenariats avec des entreprises. Il ne traite pas particulièrement du mécénat de grandes entreprises en faveur d'actions culturelles ou d'établissements de prestige, ni des programmes ou appels à projets proposés par les Fondations d'entreprises aux associations. Son approche est centrée sur les accords de partenariat que des associations et des entreprises peuvent conclure pour développer ensemble des actions sur un territoire, sujet sur lequel il existe peu d'informations. Il prend la forme d'une conversation entre trois consultants spécialisés, Stéphane Barré, Patrick Rosenfeld et François-Xavier Tramond, qui interviennent sur le conseil en mécénat pour les entreprises, ainsi que pour les associations artistiques et culturelles, notamment dans le cadre des DLA.



<sup>1</sup> Le Rameau est une association créée en 2006 pour favoriser la création d'intérêts partagés entre associations et entreprises ([www.lerameau.fr](http://www.lerameau.fr)).

#### Pour aller plus loin :

- [www.admical.org](http://www.admical.org), le site de l'Admical, Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial.

## PAROLES DE REGION

### Association des Régions de France

# “Les Régions doivent être parties prenantes du pilotage du DLA...”

Les Journées Professionnelles du DLA ont donné l'occasion à l'Association des Régions de France (ARF) de rappeler l'engagement des Régions en faveur du dispositif DLA.

Philippe Chesneau, Président de la commission économie sociale et solidaire à l'ARF et Vice-Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, revient sur cette implication...

#### Quel est le niveau d'implication des Régions dans le DLA ?

Les Régions sont très parties prenantes dans le dispositif DLA. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'y impliquer : en 2008, 19 Régions ont participé au pilotage du dispositif et 14 l'ont cofinancé.

#### Pourquoi les Régions s'impliquent-elles dans ce dispositif ?

Cet engagement relève d'un souci de cohérence. Le DLA est un dispositif de fond structurant, tout comme les stratégies et actions que développent les Régions en direction de l'économie sociale et solidaire. Mais ce n'est pas parce que le DLA est un dispositif conçu au niveau « national » qu'il convient de l'appliquer à l'identique dans toutes les régions. Au contraire, le DLA est avant tout un dispositif local. Il est impératif qu'il soit pensé en articulation avec les politiques régionales et tout particulièrement celles qui, comme le DLA, concernent le soutien au tissu associatif du territoire. Il faut, pour cela, que les Régions soient parties prenantes du pilotage du DLA, qu'elles participent à la définition de ses objectifs sur le territoire et aux modalités de sa mise en œuvre. Il est donc logique que les Régions en soient partenaires.

#### Quelles sont les conditions de cet engagement des Régions dans le dispositif ?

Pour les Régions, il est primordial que soit maintenu l'engagement commun de l'Etat, en ce qu'il relève de sa



Philippe CHESNEAU,

Président de la commission économie sociale et solidaire à l'ARF et Vice-Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

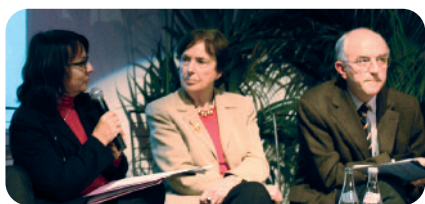
compétence emploi, et de la Caisse des Dépôts en faveur du dispositif. Les Régions qui accompagnent financièrement le dispositif ne pourront pas le faire si elles n'ont pas l'assurance du soutien de l'Etat et de la Caisse des Dépôts au dispositif.

#### Concrètement, comment envisagez-vous cette collaboration Etat/Régions ?

Nous devons fonctionner dans une logique de complémentarité, chacun jouant son rôle à son échelle. Pour cela, un véritable “copilotage” du dispositif entre l'Etat et les Régions s'avère plus que nécessaire. Car il est le seul moyen pour que les orientations des DLA s'articulent de manière cohérente et adaptée aux stratégies ou thématiques régionales prioritaires. Le plus important est de rendre ce dispositif le plus efficace possible pour les bénéficiaires. Cela nécessite une démarche partenariale et non pas uniquement descendante et s'imposant aux territoires. En ce sens, il s'agit de développer les innovations régionales et locales même si elles n'étaient pas prévues au départ.

### > Zoom sur la Région Basse-Normandie<sup>1</sup>

“ En Basse-Normandie, il nous semble important que le DLA s'inscrive en complémentarité de notre politique régionale. Pour cela, nous avons associé les trois DLA des départements dans toute la réflexion qui a présidé à la mise en place des emplois tremplin. Il en a été de même lors la mise en place de ce dispositif. Les DLA participent au comité d'agrément qui examine les dossiers et donne un avis sur la pertinence d'accompagner ou non les associations. Les DLA sont également présents au travers des opérations mises en place par la Cress, un des acteurs privilégiés en matière d'économie sociale et solidaire. De la même façon, les DLA ont un lien important avec Basse-Normandie Active, deuxième acteur privilégié de l'ESS dans notre région. L'objectif est donc bien d'intégrer le plus possible le DLA à nos politiques. Réciproquement, cela nous permet à nous, Régions, de nous appuyer sur eux pour accompagner les associations. ”



Corinne Feret (ARF), Jacqueline Mengin (CPCA) et Hugues Sibille (Avisé)

<sup>1</sup> Extrait du témoignage de Corinne Feret, Vice-Présidente de la Région Basse-Normandie et représentant l'ARF lors des Journées Professionnelles DLA.

## UTILITÉ SOCIALE DES ASSOCIATIONS

# Des critères de mesure à construire en partenariat

Une association peut-elle mesurer sa plus-value sociale ? Comment peut-elle faire valoir son impact sur la société civile ? Les pouvoirs publics peuvent-ils seuls décider des critères de mesure ? Des questions cruciales pour le monde associatif et auxquelles le DLA peut aider à apporter des réponses. D'où l'intérêt porté à cette notion d'utilité sociale lors des Journées Professionnelles.

Depuis 2003, 501 structures ont bénéficié d'un accompagnement DLA, individuel ou collectif, sur l'évaluation de leur utilité sociale. Dans le secteur de l'environnement, ces accompagnements ont conduit le Cnar Environnement à mettre au point un outil : le Dispositif d'évaluation et de

valorisation de l'utilité sociale en environnement (Devuse)<sup>1</sup>. L'objectif de cette démarche d'évaluation est de permettre aux structures de repositionner leur projet au regard de son utilité sociale, puis d'explicitier et valoriser cette dernière auprès de leurs partenaires territoriaux. Une synergie entre projets des structures et besoins territoriaux qui doit permettre de conforter la mise en place de partenariats financiers pérennes avec les collectivités.

Mais *“l'autoévaluation de l'utilité sociale est une question qui dépasse la notion de filière”*, témoigne Alexandre Lagogué du DLA d'Ille-et-Vilaine. Dans ce département, l'accompagnement de six associations œuvrant sur divers secteurs a abouti à une définition collective de cette notion d'utilité sociale. Des critères, des indicateurs et des procédures d'évaluation ont été collectivement élaborés par toutes les structures participantes. *“Cette action leur a permis de qualifier leurs activités, relève Alexandre Lagogué, de mesurer leur apport à la société, mais aussi de redonner du sens au fait d'être ensemble et d'accroître leur reconnaissance auprès des tiers”*. Avec l'appui de la DRJS<sup>2</sup>, une plaquette a été éditée, qui incite les associations à faire de cette notion d'utilité sociale un argument majeur dans la présentation de leurs projets aux élus locaux et autres financeurs.

Dans un contexte de concurrence accrue dans l'accès aux financements, les associations doivent s'interroger sur ce qui les démarque et incite un financeur à les sélectionner. *“Elles doivent démontrer en quoi leurs actions corrigent les dysfonctionnements de la société, insiste Jean-Marie Kirchmeyer, DLA de Moselle. Il s'agit de mettre en avant la dimension stratégique du projet, de ses objectifs, de l'utilisation des fonds publics octroyés”*.

### > Utilité sociale : construction d'un langage commun en Martinique

En Martinique, la diversité des points de vue sur la notion d'utilité sociale, ses enjeux et ses objectifs, était telle qu'en 2008, avec l'appui du DLA, 15 partenaires, associations et financeurs (conseil général et régional, CUCS, Cress) se sont retrouvés pour co-construire un référentiel d'utilité sociale. Les associations participantes avaient été identifiées par les financeurs comme des structures-phares sur des mesures qu'ils géraient. *“Ce qui importait au départ était d'aboutir à un langage commun”*, explique Dominique Eloïse, du DLA de Martinique. *“La notion de lien social, par exemple, n'avait pas du tout la même signification pour les associations et les financeurs”*. Et il est vite apparu qu'elle posait question au sein même du conseil général où les services financiers et la direction de l'action sociale avaient des opinions divergentes. *“Les premiers y voyaient un outil d'évaluation financière au sens de la LOLF, quand les seconds cherchaient à savoir comment évaluer l'impact des subventions versées au regard de leurs objectifs”*.

Aujourd'hui, ce référentiel est utilisé lors des accompagnements individuels. Pour les associations, il est devenu *“une grille d'objectifs à atteindre à travers leurs projets”*, conclut Dominique Eloïse.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la structuration du Devuse, téléchargez la "fiche appui" : [www.cnarenvironnement.org/IMG/pdf\\_08\\_11\\_04\\_fiche\\_appui\\_DEVUSE.pdf](http://www.cnarenvironnement.org/IMG/pdf_08_11_04_fiche_appui_DEVUSE.pdf).

Pour aller plus loin, téléchargez le cinquième numéro de la collection « Les Cahiers de l'Avisé » consacré à l'évaluation de l'utilité sociale, réalisé avec Culture et Promotion, sur le site [www.avise.org](http://www.avise.org).

<sup>2</sup> DRJS : Direction régionale de la jeunesse et des sports.

# Repères sur l'emploi associatif

## CHIFFRES CLÉS

L'emploi se situe au cœur du dispositif DLA. Avec 1,9 millions de salariés (soit 1 045 millions d'ETP), le secteur associatif représente un gisement d'emplois considérable : il pèse aussi lourd que celui du bâtiment ou de la banque et, en cela, il constitue un véritable enjeu de société. Mais ses formes sont très diverses selon les secteurs. S'il tend à se développer, il reste tout de même fragile.

D'où l'importance du DLA pour l'épauler dans sa consolidation, notamment pour faire face à l'enjeu de sa professionnalisation. Une table ronde des JPDLA a donné l'occasion de revenir sur l'état des lieux, les enjeux et les perspectives de l'emploi dans les secteurs du social, de la culture et du sport. Retour sur quelques-uns des chiffres clés communiqués à cette occasion.

### SANTÉ-SOCIAL

Renouveau et restructurations en perspective

- **35 700** associations employeuses dans le secteur social, médico-social et santé en 2007 sur un total de 123 800 associations.
- **900 000** emplois dans le secteur social, médico-social et santé, dont 750 000 dans le social et le médico-social et 150 000 dans les métiers de la santé.
- Ces emplois sont à 88% des CDI.
- Ils concernent 74% de femmes contre 44% pour la moyenne française.
- 26% d'entre eux sont des emplois à temps partiel, contre une moyenne française de 17,2%.
- Ils connaissent une croissance de 3,3% par an. D'ici 2015, 25 % des créations d'emplois en France seront le fait du secteur dit des « services aux personnes fragiles » (personnes handicapées, personnes âgées, petite enfance).
- Les plus de 55 ans représentent 14% des emplois dans la branche du secteur sanitaire et social (15 % dans le secteur médico-social ; 11 % dans le service aux personnes).
- Des restructurations sont à prévoir du fait de l'injonction des financeurs du secteur au regroupement, mais aussi des efforts de réduction des coûts et d'amélioration de la qualité entrepris par les associations elles-mêmes.

### CULTURE

Petites structures et emplois occasionnels

- **31 400** associations culturelles employeuses sur un total de 204 800 associations. Une moitié d'associations concerne le spectacle vivant, une autre moitié les autres domaines tels que les arts visuels, les médias associatifs, le patrimoine.
- **405 000** contrats de travail par an dans le secteur, dont 91 800 emplois à temps plein et près de 5 milliards d'euros de budget.
- Le secteur compte un nombre important de petites structures qui tend à grandir, bien que l'emploi n'augmente pas.
- Les emplois y sont particulièrement occasionnels et précaires, comparativement à d'autres secteurs d'activités associatives, avec un temps de travail moyen qui équivaut, pour chaque contrat, à 20 % d'un temps plein.

### SPORT

Une professionnalisation en construction

- **48 500** associations sportives employeuses sur un total de 260 000 associations (180 000 sont affiliées à une fédération sportive). Le secteur du sport représente à lui seul 1 association sur 4.
- **80%** des associations sportives employeuses sont des micro-structures (moins de 10 ETP salariés, dont une part non négligeable emploie moins d'un salarié). Au total, elles représentent 109 118 emplois en 2007 (*Unedic, 2007*).
- 60% des salariés de la branche professionnelle du sport sont des hommes.
- Les moins de 30 ans représentent autour de 40% de la population de professionnels du sport. Près d'1/3 ont plus de 40 ans et une forte chute des effectifs est à noter après 50 ans.
- 2/3 des emplois sont concentrés sur les encadrants des Activités Physiques et Sportives (moniteurs, animateurs, entraîneurs...); près de 20% des emplois sont composés d'administratifs et du personnel technique.
- Plus d'1/3 des associations n'a qu'un seul salarié ou moins, mesuré en ETP; les 2/3 des associations ont moins de 2 ETP.

#### Sources

- Stat-info 2007 : Le paysage associatif français. A télécharger sur [www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info\\_07-04-ok.pdf](http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_07-04-ok.pdf).
- "Les associations en France : poids, profils et évolution", Viviane Tchernonog, Centre d'économie de la Sorbonne, novembre 2007.

- Rapport "Les métiers en 2015", Conseil d'Analyse Stratégique et Dares, janvier 2007, p. 158.
- Contrat d'Etude Prospective de la Branche Professionnelle du Sport (CEP Sport), novembre 2008.

## LA VIE DU DISPOSITIF

### Journées Professionnelles du DLA : une nouvelle étape dans la vie du dispositif

L'ensemble des opérateurs du Dispositif local d'accompagnement (DLA) s'est réuni à l'Usine (La Plaine Saint-Denis) les 17 et 18 novembre derniers à l'occasion des deuxièmes Journées Professionnelles du DLA, organisées par l'Avise.

Temps fort dans la vie de ce dispositif, ces journées riches en débats, en échanges et réflexions sur ses orientations et son avenir, constituent une nouvelle étape pour le DLA, six ans après sa création...

Des tables rondes plénières ont notamment permis aux participants de prendre acte des orientations du DLA et de contribuer aux pistes de réflexion sur son évolution. Elles ont permis d'aborder les questions de pilotage du dispositif mais aussi de dresser un état des lieux de l'emploi associatif, d'en cerner les enjeux et les perspectives.

Des sessions de conférences ont, par ailleurs, permis d'interroger le rôle et la place du DLA face à la problématique de l'utilité sociale des structures accompagnées, des partenariats associations / public / privé, et des nouvelles formes et organisations du travail. Enfin, des groupes de travail plus restreints ont planché sur les pratiques professionnelles à l'œuvre dans le dispositif. Ils ont donné la possibilité aux participants d'envisager concrètement les évolutions de leurs interventions autour des accompagnements sectoriels, du modèle économique des associations et des enjeux de communication du dispositif.



## RESSOURCES EN LIGNE

### A TELECHARGER SUR LE SITE DU CNAR CULTURE [WWW.CULTURE-PROXIMITE.ORG](http://WWW.CULTURE-PROXIMITE.ORG)

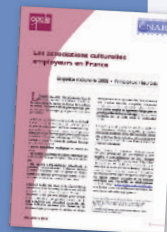
#### • Les associations culturelles employeurs en France

Réalisée en 2008 grâce au concours du ministère de la Culture et de la Communication, cette enquête porte sur le paysage, le poids économique, et la structuration de l'emploi dans le secteur de l'art et de la culture.

Elle est téléchargeable

sur le site du Cnar Culture à l'adresse :

[www.culture-proximite.org/article.php3?id\\_article=236](http://www.culture-proximite.org/article.php3?id_article=236)



### A TELECHARGER SUR LE SITE DU CNAR SPORT [HTTP://CNAR-SPORT.FRANCEOLYMPIQUE.COM](http://CNAR-SPORT.FRANCEOLYMPIQUE.COM)

#### • Un emploi pour quoi ?

Le Vadémécum de la création d'emploi, outil conçu pour que les dirigeants associatifs puissent, à terme, mieux appréhender les pré-requis à la démarche de création d'un emploi, est désormais téléchargeable sur le site du Cnar Sport :

[http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Outils/un\\_emploi\\_pour\\_quoi.pdf](http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Outils/un_emploi_pour_quoi.pdf)



#### • Les Analyses régionales du bilan d'ingénieries "sport" 2007

Cette photographie des accompagnements dans le secteur du sport réalisés par les DLA en 2007, permet d'une part, d'identifier les principales thématiques et/ou problématiques traitées lors des ingénieries et d'autre part, d'élaborer une cartographie nationale des accompagnements sur le secteur.

Ces analyses sont disponibles sur le site internet du Cnar Sport :

<http://cnar-sport.franceolympique.com/art.php?id=19277>

### A TELECHARGER SUR [WWW.AVISE.ORG](http://WWW.AVISE.ORG) RUBRIQUE QUOI DE NEUF

#### • Guide sur les associations en difficulté

Anticiper et gérer une crise financière dans une association, ce n'est pas évident. C'est pourquoi les comités de Bassin d'emploi de Lille et de l'arrondissement de Béthune se sont associés pour éditer un petit guide à l'attention des associations.

Pratique, il est truffé de conseils et d'adresses utiles. Ce guide est téléchargeable sur :

[www.avise.org/IMG/pdf/Guide\\_CBE.pdf](http://www.avise.org/IMG/pdf/Guide_CBE.pdf)



Avec le soutien de



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne, l'Europe d'origine en France avec le Fonds social européen.

**Directeur de la publication :** Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination :** Sandrine Aboubadra, Brigitte Bruneau, Florent Duclos, Marie Lamy, Karim Zerguit, Emmanuelle Delforge, Virginie Héral - **Rédaction :** La Pirogue, Marie Lamy - **Conception et réalisation :** Groupe Baton Rouge - Poly Print Agence - **ISSN :** en cours - **Dépôt légal :** Février 2009